

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2024

Le deux décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MONTGUILLON Isabelle, Maire. La séance a été publique.

Présents : MRS. REUILLER. LEFEVRE M. CHOBRIAT J.J. REYNAUD T. Mmes GUILLAUD C. ROUVERA A. formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mrs JUSSERAND Daniel. PANNETIER Gérard, DEROSIER Aurélien

Absent non-excuse : M. JOUR Thierry

Pouvoirs : M. JUSSERAND Daniel à Mme MONTGUILLON Isabelle
M. DEROSIER Aurélien à Mme GUILLAUD Cathy

Date de la convocation : 25 Novembre 2024

M. REYNAUD Thomas a été nommé secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 04 Novembre 2024 a été adopté par les membres présents du conseil municipal.

Madame le Maire demande à son conseil sur la possibilité de rajouter à l'ordre du jour

DELIBERATION DECISION MODIFICATIF N°1 – BUDGET COMMUNE :

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de faire une décision modificative au budget de la commune afin de passer les écritures pour les amortissements de subvention.

FONCTIONNEMENT

| | |
|---|------------|
| D 023 Virement à la section d'investissement | - 381,72 € |
| D 681 Dot. aux amortissements | + 381,72 € |
| TOTAL D042 Opéra. d'ordre de transfert entre sections | + 381,72 € |

INVESTSSEMENT

| | |
|---|------------|
| R021 Virement de la section d'investissement | - 381,72 € |
| R2804182 Amortissement Subv org. publics divers | + 381,72 € |
| TOTAL R040 Opérations d'ordre de transfert entre sections | +381,72 € |

DELIBERATION DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL N°24 :

Madame le Maire informe son conseil, qu'elle a rencontré Monsieur Gaëtan CARON, responsable foncier de la société SMB pour la demande de déplacement de l'entrée du chemin communal N°24 dit du bas des carrières.

Une convention avait été signée entre la Mairie et la carrière SMB le 27/05/2009 à propos des aménagements spécifiques permettant de maintenir la circulation à vocation agricole qui seront installés sur le chemin rural N°24.

Une demande de modification du tracé du chemin rural N°24, plus précisément son accès depuis la RD 107.2 avec un déplacement plus au sud que le tracé initial. Ce déplacement du chemin rural répondra aux conditions de la convention de 2009 et se fera sur une parcelle propriété de la SMB.

Un géomètre procédera au bornage et un acte notarial sera établi entre la commune et la Société des Matériaux de Beauce.

Le conseil municipal délibère, à l'unanimité, l'avis favorable pour déplacer ce chemin et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

DELIBERATION POUR ESTER EN JUSTICE :

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de délibérer afin que Maître Bertrand NURET, avocat, puisse ester en justice concernant le projet de l'unité de méthanisation sur la commune de Prasville.

Le conseil émet un avis favorable, à l'unanimité, et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

DELIBERATION ASSISTANCE A LA PROCEDURE POUR LA REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE COMMUNAL :

Madame le Maire rappelle à son conseil qu'il avait été décidé lors d'un précédent conseil de lancer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal. Un travail de constatation a été effectué au préalable par les agents de la commune.

La lecture du devis des Pompes Funèbres Roger Marin reçu est faite, la prestation comprend toutes les opérations de la procédure à savoir :

- Relevé pour chaque emplacement du descriptif de la tombe et de son état
- Fourniture et mise en place d'affichettes informatives sur chaque tombe
- Préparation des constats
- Notification des procès-verbaux

Le prix de la mission s'élève à 5200 € H.T soit 6 240€ TTC.

Il sera effectué par la même occasion la pose d'un monument en granit sur une concession qui a été rétrocédée à la commune et qui sera désormais le nouvel ossuaire. Le montant du monument s'élève à 1 607,34€ H.T soit 1 928,81€ TTC.

La procédure sera inscrite au BP 2025 sous réserve que les crédits nécessaires soient suffisants.

La commune effectuera une demande de subvention si ces travaux sont éligibles.

Le conseil délibère par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention pour la réalisation de la procédure la pose du monument dit « OSSUAIRE ».

DELIBERATION TARIFS 2025 :

Madame le Maire rappelle les tarifs qui avaient été institués pour l'achat des concessions au cimetière et la location de la salle polyvalente pour l'année 2024.

Après discussions et réflexions, le conseil municipal délibère par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le choix de ne pas augmenter les tarifs de concession pour l'année 2025.

Rappel des tarifs :

- concession 15 ans 150 €
- concession 30 ans 350 €
- concession 50 ans 500 €
- emplacement columbarium 450 €

Pour la location de la salle polyvalente, (voir feuille jointe pour les tarifs), ils décident de reconduire également la décision de demander des frais de réservation à hauteur de 50€ car la mairie constate beaucoup de désistements de dernière minute. Si le locataire maintient sa location, le chèque de réservation lui sera restitué sinon le montant sera encaissé.

DELIBERATION REPORT ¼ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET 2025 :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoires et notamment son article L1612-1, Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024.

Budget Commune : Chapitre 21

Budget 2024 : 161 156 €

1/4 des crédits pour 2025 : 40 289€

Budget Eau : Chapitre 21

Budget 2024 : 37869 €

1/4 des crédits pour 2025 : 9 467 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

DELIBERATION CONVENTION DE VOIRIE 2025 :

Madame le Maire donne lecture à son conseil de la faisabilité et l'estimatif adressés par Monsieur CHEVALIER, chef du service aménagement d'Eure-et-Loir Ingénierie pour les travaux de voirie Rue de la République qui comprend :

- La réfection des trottoirs pour 59 725 € H.T
- L'aménagement d'un rétrécissement ponctuel de la chaussée 8 446 € H.T
- Réfection des voiries communales adjacentes débouchant sur la RD 114 pour 12 377€ H.T soit un montant total de 80 548,00€ H.T.

Afin de concevoir et de réaliser l'opération, la signature d'une convention bipartite (ELI/ Commune) sera nécessaire dans la poursuite des actions, dans la limite d'une opération égale à 90KE/HT maximum.

Une étude d'avant-projet sera nécessaire, la consultation d'entreprises pour assurer les travaux, la réception de la permission de voirie du département et le suivi jusqu'à la réception des travaux par ELI.

La commune effectuera les demandes de subvention auprès des différents services (département FDI, préfecture DETR, etc.) et les travaux seront réalisés si les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents en rapport avec ces travaux ainsi que les demandes de subventions.
A l'unanimité, le conseil délibère par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

DELIBERATION PASSAGE DE L'ECLAIRAGE EN LED SALLE POLYVALENTE :

Madame le Maire rappelle que la commission des travaux avait émis le souhait de passer l'éclairage de la salle polyvalente en LED et des devis ont été réalisés. Après discussions et réflexions, le conseil, à l'unanimité, porte son choix sur le devis de la société ALCEBIA de Les Villages Vovéens pour un montant HT de 4192,89€ et TTC de 5031,47€.

Une demande de subvention sera faite auprès d'Energie Eure et Loir.
A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable pour exécuter les travaux et faire la demande de subvention.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents concernant ce dossier.

DELIBERATION DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI), de la DETR 2025 versés par le Conseil Départemental d'Eure et Loir et l'Etat, il est demandé au Maire de faire voter son conseil municipal pour pouvoir solliciter ces différentes demandes de subventions en fonction des travaux projetés. Le conseil délibère à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents en rapport avec ces demandes.

PARTICIPATION CITOYENNE :

Après la rencontre avec la gendarmerie de Les Villages Vovéens qui a présenté au conseil ce qui était la participation citoyenne, le conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer à celle-ci.

Une réunion publique d'information aura lieu à la salle polyvalente afin d'expliquer à la population le déroulement de cette action.

QUESTIONS DIVERSES :

Après discussions et accord avec le conseil municipal, Madame le Maire informe la population que l'ouverture et la fermeture de la porte de l'église sera effectuée tous les jours par Mme DURAND Béatrice, agent technique de la commune dans le cadre de ses fonctions.

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 21 heures 00.